

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-291

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PORT DE LIBOURNE – SAINT EMILION

NOUVEAU RÈGLEMENT PARTICULIER DE POLICE ET D'EXPLOITATION PORTUAIRE

La Ville de Libourne, détient, par son exécutif, l'Autorité Portuaire (AP) et l'Autorité Investie du pouvoir de Police Portuaire (AIPP), selon les règles du Code des Transports, dont dépend le Port de Libourne – Saint-Emilion, port maritime d'estuaire.

La Direction du Port – Stratégie fluviale est chargée de faire appliquer un règlement d'exploitation et de police portuaire, avec l'appui des agents de surveillance portuaire.

Ce règlement particulier, établi en 2014 et modifié en 2017 avec le transfert de compétences exercé du Département à la Ville, nécessite de nouvelles corrections, provoquées par la diversité de la navigation des usagers et par les nouvelles activités de plaisance et de promenade permises depuis l'implantation du 3^e équipement portuaire.

Examiné en Conseil portuaire réuni le 20 septembre puis le 14 novembre 2018, il a bénéficié d'un avis favorable, avis conforté en Conseil d'exploitation du Port de Libourne – Saint-Emilion le 27 novembre 2018.

Ce règlement modifié sera applicable le 1^{er} janvier 2019, dans les limites administratives du port,

définies par arrêté toujours en vigueur du président du Conseil général (1988).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 18 février 2019
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_291-DE

Il fixe les règles de circulation et d'usage permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes et établit les procédures, règles, usages et obligations, s'appliquant dans la zone portuaire. Il est à noter que le domaine public fluvial est inaliénable et que les Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) attribuées sont précaires et révocables.

Considérant le développement des activités du Port de Libourne – Saint-Emilion qui accueille désormais des paquebots fluviaux, des bateaux-promenade, des plaisanciers et des pêcheurs,

Considérant la nécessité de se référer à un règlement particulier de police du Port de Libourne – Saint-Emilion pour exercer l'autorité portuaire,

Considérant l'avis favorable émis par le Conseil portuaire en date du 14 novembre 2018,

Considérant l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation du Port de Libourne – Saint-Emilion en date du 27 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal approuve les modifications apportées au règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Émilion et valide sa mise en application au 1^{er} janvier 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

18-12-292

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

PORT DE LIBOURNE – SAINT EMILION

SUBVENTION DU FONDS EUROPÉEN LEADER POUR LES AMÉNAGEMENTS DE L'ÉQUIPEMENT PORTUAIRE SUR LES RIVES D'ARVEYRES-PORT DU NOYER : PONTON JEANNE D'ALBRET.

L'activité portuaire et la fréquentation des paquebots fluviaux, en progression constante depuis 2011, ont nécessité la construction d'un second ponton, nommé Ponton Jeanne d'Albret, dédié aux escales de ces bateaux, sur les rives d'Arveyres, au Port du Noyer. Cet équipement portuaire a été inauguré le 1^{er} juillet 2016.

La Ville de Libourne et la Régie autonome du Port de Libourne – Saint-Émilion ont pris en charge l'investissement de ce nouvel aménagement, pour un budget total de 1 444 741,72 € HT, ayant déjà bénéficié des subventions suivantes :

- 144 781,78 € de l'Etat (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local - FSIPL) ;
- 300 000,00 € de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- 100 000,00 € du Département de la Gironde.

Cet équipement fait l'objet d'une demande de subvention européenne dans le cadre du dispositif LEADER porté par le PETR du Grand Libournais, en tant qu'équipement structurant, à hauteur de 110 000,00 €.

Le dossier a fait l'objet d'un accusé de réception actant un début d'exécution du projet au 7 janvier 2016.

Considérant les subventions accordées par l'Etat, la Région
Département de la Gironde pour cet aménagement touristique fluvial

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_292-DE

Considérant le montant des travaux du ponton Jeanne d'Albret d'un montant de 1 444 741,72 € HT,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve le plan de financement finalisé suivant :

| | | |
|------------------------|---------------|---------|
| CD 33 | 100 000, 00 € | 6,92 % |
| CRNA | 300 000,00 € | 20,76 % |
| FSPIL | 144 781,78 € | 10,02 % |
| LEADER | 110 000,00 € | 7,61 % |
| AUTOFINANCEMENT | 789 959, 94 € | 54,68 % |

-autorise Monsieur le Maire à solliciter 110 000€ de subvention FEADER au dispositif LEADER (2014-2020)

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne